



The European Agricultural Fund for Rural Development:  
Europe investing in rural areas



# Rapport annuel de mise en œuvre

## France - Rural Development Programme (Regional) - Champagne-Ardenne

Rapport annuel de mise en œuvre	
<b>Période</b>	01/01/2023 - 31/12/2023
<b>Version</b>	2023.1
<b>Statut - Nœud actuel</b>	Accepté par la CE - European Commission
<b>Référence nationale</b>	Consultation écrite Comité de suivi - 12 au 23 juillet 2024
<b>Date d'approbation par le comité de suivi</b>	23/07/2024

Version du programme en vigueur	
<b>CCI</b>	2014FR06RDRP021
<b>Type de programme</b>	Programme de développement rural
<b>Pays</b>	France
<b>Région</b>	Champagne-Ardenne
<b>Période de programmation</b>	2014 - 2022
<b>Version</b>	10.0
<b>Numéro de la décision</b>	C(2023)5640
<b>Date de la décision</b>	14/08/2023
<b>Autorité de gestion</b>	Conseil régional Grand Est
<b>Organisme de coordination</b>	Agence de services et de paiement

## Table des matières

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS.....	4
1.a) Données financières.....	4
1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées.....	4
1.b1) Tableau récapitulatif.....	4
1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire.....	16
1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F.....	22
1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif].....	23
1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes.....	23
1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro).....	26
2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION.....	27
2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.....	27
2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).....	27
2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).....	27
2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.....	30
2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.....	31
2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).....	31
2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).....	33
3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES.....	34
3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme.....	34
3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces.....	42
4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME.....	43
4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action.....	43
4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau).....	43
4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action.....	44
4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission].....	48

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE.....	50
6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES .....	51
7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME.....	52
8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 .....	53
9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION.....	55
10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....	56
11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES.....	57
Annexe II .....	58
Documents .....	70

# 1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS

## 1.a) Données financières

Voir les documents joints

## 1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées

### 1.b1) Tableau récapitulatif

Domaine prioritaire 1A						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2023			0,96	22,53	4,26
	2014-2022			0,32	7,51	
	2014-2021			0,13	3,05	
	2014-2020			0,15	3,52	
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1B						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2023			12,00	33,33	36,00
	2014-2022			4,00	11,11	
	2014-2021			4,00	11,11	
	2014-2020			2,00	5,56	
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1C						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2023			2 213,00	138,31	1 600,00
	2014-2022			1 728,00	108,00	
	2014-2021			1 634,00	102,13	
	2014-2020			1 634,00	102,13	
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)		2014-2023	16,44	72,56	16,44	72,56	22,66
		2014-2022	14,11	62,27	14,11	62,27	
		2014-2021	11,67	51,50	11,67	51,50	
		2014-2020	9,61	42,41	9,61	42,41	
		2014-2019	6,96	30,72	6,98	30,81	
		2014-2018	3,86	17,04	3,89	17,17	
		2014-2017	8,68	38,31	1,01	4,46	
		2014-2016	3,44	15,18	1,09	4,81	
		2014-2015	1,48	6,53	0,11	0,49	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	947 008,13	160,10	419 114,56	70,86	591 501,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	96 932 983,68	93,78	81 094 056,99	78,46	103 361 313,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	12 875 925,20	64,82	3 494 910,86	17,59	19 863 441,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	110 755 917,01	89,45	85 008 082,41	68,66	123 816 255,00

Domaine prioritaire 2B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)		2014-2023	5,51	90,55	5,51	90,55	6,09
		2014-2022	4,93	81,01	4,93	81,01	
		2014-2021	4,29	70,50	4,29	70,50	
		2014-2020	3,67	60,31	3,67	60,31	
		2014-2019	3,08	50,61	3,06	50,28	
		2014-2018	2,47	40,59	2,47	40,59	
		2014-2017	2,80	46,01	1,81	29,74	
		2014-2016	2,49	40,92	0,62	10,19	
		2014-2015	1,20	19,72	0,15	2,46	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	32 571 944,24	98,35	25 782 404,27	77,85	33 117 641,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	32 571 944,24	98,35	25 782 404,27	77,85	33 117 641,00

Domaine prioritaire 3A						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	2014-2023					0,00
	2014-2022					
	2014-2021					
	2014-2020					
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
Investissement total (privé et public) en faveur de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles en exploitation agricole et en industrie agro-alimentaire (€)	2014-2023					77 353 224,00
	2014-2022					
	2014-2021					
	2014-2020			17 887 369,52	23,12	
	2014-2019			16 548 250,03	21,39	
	2014-2018			6 957 229,67	8,99	
	2014-2017			5 524 482,88	7,14	
	2014-2016					
	2014-2015					
investissement total (€)	2014-2023					28 301 887,00
	2014-2022					
	2014-2021					
	2014-2020					
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					

		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	22 127 959,90	96,06	12 121 423,63	52,62	23 035 348,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	22 127 959,90	96,06	12 121 423,63	52,62	23 035 348,00

Domaine prioritaire 3B						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
Superficie de terres reconstituées (hectare)	2014-2023					100,00
	2014-2022					
	2014-2021					
	2014-2020					
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Priorité P4						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)	2014-2023					1,10
	2014-2022					
	2014-2021					
	2014-2020					
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2023			9,64	206,56	4,67
	2014-2022			8,95	191,77	
	2014-2021			7,74	165,84	
	2014-2020			6,13	131,35	
	2014-2019			5,96	127,70	
	2014-2018			1,80	38,57	
	2014-2017			2,27	48,64	
	2014-2016			0,91	19,50	
	2014-2015			0,91	19,50	
T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2023			10,36	94,17	11,00
	2014-2022			9,66	87,81	
	2014-2021			8,51	77,36	
	2014-2020			6,89	62,63	
	2014-2019			6,71	60,99	
	2014-2018			5,06	46,00	
	2014-2017			1,96	17,82	

		2014-2016			4,53	41,18	
		2014-2015			4,53	41,18	
T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)		2014-2023			11,78	96,02	12,27
		2014-2022			11,03	89,91	
		2014-2021			9,73	79,31	
		2014-2020			7,98	65,05	
		2014-2019			7,83	63,83	
		2014-2018			6,28	51,19	
		2014-2017			3,46	28,20	
		2014-2016			3,45	28,12	
		2014-2015			3,45	28,12	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	5 093 513,53	94,02	2 798 250,64	51,65	5 417 369,00
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	260 843,34	105,94	64 735,44	26,29	246 209,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	395 037,41	82,08	234 747,92	48,78	481 259,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	83 387 279,60	100,05	74 682 813,66	89,60	83 347 048,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	80 160 782,13	115,29	63 932 503,79	91,95	69 532 668,00
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	103 070 152,00	100,75	103 070 152,00	100,75	102 299 656,10
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	2 433 892,52	222,87	1 066 839,72	97,69	1 092 045,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	274 801 500,53	104,72	245 850 043,17	93,69	262 416 254,10

Domaine prioritaire 5C							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T16: total des investissements (€) dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C)		2014-2023	22 640 047,67	101,25	22 264 308,60	99,57	22 360 711,00
		2014-2022	22 640 047,67	101,25	21 793 572,86	97,46	
		2014-2021	21 636 270,69	96,76	20 396 013,69	91,21	
		2014-2020	19 557 456,60	87,46	19 557 416,60	87,46	
		2014-2019	8 166 709,90	36,52	8 166 709,90	36,52	
		2014-2018	6 687 018,28	29,91	6 687 018,28	29,91	
		2014-2017	15 951 393,17	71,34	1 851 231,82	8,28	
		2014-2016	10 964 517,58	49,03			
		2014-2015	9 914 880,54	44,34			
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	6 435 374,55	82,20	4 465 736,79	57,04	7 828 817,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	3 866 493,67	108,02	3 437 150,71	96,02	3 579 521,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	10 301 868,22	90,30	7 902 887,50	69,27	11 408 338,00

Domaine prioritaire 5E							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T19: pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone (domaine prioritaire 5E)		2014-2023			2,92	332,01	0,88
		2014-2022			2,64	300,18	
		2014-2021			2,20	250,15	
		2014-2020			1,37	155,77	
		2014-2019			1,11	126,21	
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	137 105,05	38,83	26 621,24	7,54	353 114,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	8 759 328,42	90,17	4 720 047,61	48,59	9 714 280,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023			185 494,77	15,69	1 182 033,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	8 896 433,47	79,08	4 932 163,62	43,84	11 249 427,00

Domaine prioritaire 6B						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	2014-2023			70,25	93,67	75,00
	2014-2022			70,25	93,67	
	2014-2021			70,25	93,67	
	2014-2020			70,25	93,67	
	2014-2019			72,00	96,00	
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	2014-2023			8,37	55,79	15,00
	2014-2022			8,37	55,79	
	2014-2021			8,37	55,79	
	2014-2020			8,37	55,79	
	2014-2019			4,66	31,06	
	2014-2018			29,17	194,44	
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	2014-2023			55,26	122,78	45,01
	2014-2022			55,26	122,78	
	2014-2021			55,26	122,78	
	2014-2020			55,26	122,78	
	2014-2019			55,26	122,78	
	2014-2018			55,26	122,78	
	2014-2017			55,26	122,78	

		2014-2016			55,26	122,78	
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	21 136 837,56	85,68	5 828 384,33	23,63	24 669 599,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	35 603 707,48	91,01	26 310 294,68	67,25	39 122 785,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	56 740 545,04	88,95	32 138 679,01	50,38	63 792 384,00

## **1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire**

### 1/ MISE EN OEUVRE EN 2023 DU PDR CHAMPAGNE-ARDENNE 2014-2022

#### 1-1/Modification du PDR Champagne-Ardenne 2014-2022

La modification du PDR en 2023 a porté sur des évolutions de certaines modalités d'intervention pour quelques dispositifs (notamment augmentation de certains plafonds de dépenses éligibles ou de taux d'aide publique) de manière à mieux accompagner les porteurs de projets.

Elle s'est également accompagnée de transferts de maquette vers les dispositifs affichant une augmentation des besoins.

#### 1-2/ Rapport Annuel de Mise en Œuvre (RAMO) portant sur l'année civile 2022

Le RAMO du PDR 2014-2022 Champagne-Ardenne portant sur l'année civile 2022 a été soumis à l'avis du Comité régional de suivi des programmes européens Champagne-Ardenne par consultation écrite du 11 au 23 juillet 2023 puis adressé à la Commission européenne le 24 juillet 2023 qui l'a approuvé en septembre 2023.

#### 1-3/ Suivi du Cadre de performance

Les progrès dans la réalisation des objectifs du PDR Champagne-Ardenne 2014-2022 à fin 2022 sont décrits dans le RAMO portant sur l'année civile 2022 et transmis à la Commission européenne en date du 24 juillet 2023.

#### 1-4/ Dégagement d'office

L'état d'avancement des paiements FEADER au 31 décembre 2023 a permis d'éviter un dégagement d'office en 2023, 100% du montant de paiement FEADER à justifier au titre de l'année 2023, au regard du profil de paiement FEADER fixé dans le PDR Champagne-Ardenne, ayant été atteint.

### 2/ ETAT D'AVANCEMENT DE LA CONTRIBUTION DU PDR ALSACE AUX PRIORITES ET DOMAINES PRIORITAIRES

La contribution du PDR Champagne-Ardenne aux priorités et domaines prioritaires (DP) est présentée ci-après sur la base de la dépense publique totale (montant total d'aides publiques) engagée ou payée :

- la dépense publique totale engagée est calculée sur l'ensemble des opérations qu'elles soient achevées ou non,
- la dépense publique totale payée est calculée sur l'ensemble des opérations ayant fait l'objet d'un paiement, qu'elles soient achevées ou non.

### Dépense publique totale engagée

Au 31 décembre 2023, le montant de la dépense publique totale engagée s'élève à 516M€ dont 295M€ de FEADER.

La dépense publique totale engagée a bien progressé en 2023 passant de 427M€ à fin 2022 à 516M€ à fin 2023.

Le taux d'engagement du FEADER au regard de la maquette du PDR validée en 2023 a progressé de 13 points passant de 79% à fin 2022 à 92% à fin 2023.

Le montant total d'aides publiques engagées se répartit, selon les Priorités de l'Union européenne, comme suit :

- Priorité 2-compétitivité agricole et forestière : 143,3 M€
- Priorité 3-chaîne alimentaire : 22,1M€
- Priorité 4-environnement : 274,8M€
- Priorité 5-énergie, climat : 19,1M€
- Priorité 6-territoires : 56,7M€

*Source : Données ODR (Observatoire du Développement rural) au 31 décembre 2023 (hors Assistance technique)*

### Dépense publique totale payée

En considérant l'ensemble des opérations ayant fait l'objet d'au moins un paiement au titre du PDR Champagne-Ardenne, la dépense publique totale payée cumulée de 2014 à 2023 s'élève à 413M€ dont 232M€ de FEADER.

La dépense publique totale payée connaît une forte progression en 2023, passant de 373M€ à 413M€.

Au cours de l'année 2023, le taux de paiement du FEADER au regard de la maquette du PDR validée en 2023 a progressé de 9 points passant de 63% à fin 2022 à 72% à fin 2023.

Le montant total d'aides publiques payées se répartit, selon les Priorités de l'Union européenne comme suit :

- Priorité 2-compétitivité agricole et forestière : 110,7M€
- Priorité 3- chaîne alimentaire : 12,1M€
- Priorité 4- environnement : 245,8M€
- Priorité 5- énergie, climat : 12,8M€
- Priorité 6- territoires : 32,1M€

*Source : Données ODR (Observatoire du Développement rural) au 31 décembre 2023 (hors Assistance technique)*

### Commentaires par Priorités :

#### Priorité 1: favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales

La Priorité 1 ne fait pas l'objet d'une programmation directe. C'est une priorité transversale qui est fléchée à titre secondaire. Les mesures mobilisées pour répondre à cette priorité, à titre secondaire, sont les suivantes :

Les mesures mobilisées pour répondre à cette priorité sont les suivantes :

o M01 - Transfert de connaissances et actions d'information

o M16 - Coopération

Au 31/12/2023, les projets relevant des 2 mesures sont engagés au titre de cette priorité correspondant à **16,3M€** de dépense publique totale.

#### Priorité 2: amélioration de la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promotion des technologies agricoles innovantes et de la gestion durable des forêts

##### Domaine prioritaire 2A) Améliorer les résultats économiques de toutes les exploitations agricoles et faciliter la restructuration et la modernisation des exploitations agricoles, notamment en vue d'accroître la participation au marché et l'orientation vers le marché ainsi que la diversification agricole

La principale mesure mobilisée sur cette Priorité est la Mesure 04 « Investissements physiques ». Les dispositifs liés à la modernisation des exploitations agricoles connaissent une forte dynamique sur le territoire depuis le lancement de la programmation. Le rythme de consommation des crédits FEADER est particulièrement soutenu, à tel point qu'ils ont très largement bénéficié du remaquetage effectué en 2020 de manière à ne pas freiner cette dynamique d'investissements.

5 Types d'opérations sont fléchés sur ce domaine prioritaire DP2A :

o 04011B : Modernisation des bâtiments (volet 1)

o 04011A : Autonomie alimentaire (volet 2)

o 04011C : investissements pour les cultures spécialisées (volet 1)

o 040102 : investissements physiques (volet 1)

o 040302 : soutien aux infrastructures (volet 2)

Par ailleurs, les Mesure 1 et Mesure 16, de façon horizontale, concourent également à cette priorité lorsque

l'objectif des formations dispensées ou lorsque la thématique des projets PEI relève de la stratégie et de la compétitivité des entreprises agricoles ou encore de la conduite des exploitations : productions animales ou productions végétales.

Le bilan au 31/12/2023 affiche un engagement de dépense publique totale de 110,7 M€, dont 49,2M€ de FEADER.

A la même date, les paiements représentent, 85M€ de dépenses publiques dont 33,8 M€ de FEADER.

Suite au grand succès des derniers AAP ouverts sur les dispositifs Agroéquipement, ont notamment été engagés plus de 410 dossiers (près de 3M€ de FEADER).

Depuis 2023, les nouveaux dossiers d'investissements de modernisation des bâtiments d'élevage sont pris en charge par le FEADER RDR4.

o DP2B « Faciliter l'entrée des exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvelles des générations » :

La principale mesure mobilisée sur cette Priorité et la Mesure 06 « Développement des exploitations agricoles et des entreprises ».

La sous-mesure 6.1 concernant l'installation des jeunes agriculteurs (Dotation Jeune Agriculteur (DJA) et Prêts Bonifiés) concoure pleinement à ce domaine prioritaire qui vise à faciliter l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture et en particulier conforter le renouvellement des générations.

Ainsi, au 31/12/2023 et contribuent directement à ce Domaine Prioritaire, pour une dépense publique totale de près de 32,5 M€ dont 25,6 M€ de fonds FEADER seulement pour la DJA.

Remarque sur les données présentées par rapport aux précédents RAMO : les AG et l'ODR, réunis lors d'un Groupe de Travail Suivi et Évaluation (GTSE), ont fait le choix par souci de cohérence entre indicateurs caractérisant les exploitations DJA souscrites au titre du RDR3 et PB, de conserver un même numéro unique de dossier lorsque qu'un Jeune Agriculteur en est bénéficiaire. Dès lors en terme de suivi par rapport aux précédents exercices du RAMO, la distinction sur les dossiers DJA-PB réalisés, c'est-à-dire payés, n'est plus possible.

A partir de 2024, les projets d'installation de JA sont financés sur le FEADER RDR4

Priorité 3 : promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être animal ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture

o DP3A « Améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen de programmes de qualité en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et les circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations professionnelles » :

La principale mesure mobilisée sur cette Priorité est la Mesure 04 « Investissements physiques » et plus particulièrement le soutien à la transformation à la ferme (TO 04021A) et le soutien aux industries

agroalimentaires (TO 04021B).

Au 31/12/2023 la dépense publique totale engagée est de 22,1 M€, dont 13,7 M€ de FEADER. La dépense publique totale payée est de 12,1M€, dont 6,9M€ de FEADER.

Les données présentées concernent spécifiquement les agriculteurs ou leur groupement et leurs projets de transformation, de commercialisation et de vente à la ferme (TO04021A). Le soutien aux industries agroalimentaires (TO 04021B) vise quant à lui à moderniser les outils industriels afin d'augmenter la compétitivité des entreprises de ce secteur.

#### Priorité 4 : restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie

Les principales mesures mobilisées sur cette Priorité sont :

- o La Mesure 04 et plus particulièrement le TO 040401 « Acquisition d'équipements non productifs pour la mise en place de techniques préservant les ressources en eau »
- o Mesure 07 et le TO 070602 "Aide à l'adaptation de la conduite pastorale des troupeaux soumis au risque de prédation par les grands prédateurs"
- o Mesure 10 « Agroenvironnement – climat »
- o Mesure 11 « Agriculture biologique »
- o Mesure 13 « Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou autres contraintes spécifiques » (ICHN)
- o M16 « Coopération »

Au 31/12/2023 la dépense publique totale engagée était de plus de 274,8 M€.

Dans le détail, à fin 2023, le niveau d'engagement et de paiement des mesures surfaciques était le suivant :

- o M10-MAEC : 74,6 M€ de dépense publique payée sur les 83,3 M€ de dépense publique engagée;
- o M11-AB : 80,1 M€ de dépenses publiques engagées dont 63,9 M€ sont d'ores et déjà payés;
- o M13-ICHN : 103,1 M€ de dépense publique engagée dont 103,1 M€ payés.

Le niveau d'engagement du TO 040401 Plantons des Haies n'évoluera plus car les nouveaux dossiers déposés sont désormais engagés sur le PDR Alsace, en effet, depuis 2022, les projets de Plantations de haies (type d'opération préfigurant le future dispositif Agroforesterie 23-27) sont financés avec des crédits FEADER socle (auparavant ces dossiers étaient financés uniquement sur des crédits relance de l'Etat) via le PDR Alsace quelle que soit leur localisation sur l'ensemble du territoire du Grand Est.

En 2023, l'augmentation du niveau d'engagement de la Priorité 4 provient essentiellement de la fin des engagements des dossiers de la campagne PAC 2022 de la Mesure 10 MAEC et de la Mesure 11 agriculture biologique. A partir de la campagne PAC 2023, seules les MAEC API et PRM ainsi que la MAB continuent d'être engagées sur le RDR3. Les MAEC hors API et PRM, l'agriculture biologique hors MAB et l'ICHN

sont désormais financés sur le RDR4.

Priorité 5 : promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie

o DP5C « Faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, des résidus et d'autres matières premières non alimentaires à des fins de bio économie » :

Les principales mesures mobilisées sur cette Priorité sont :

o La Mesure 04 et plus particulièrement les opérations du dispositif « dessertes forestières » (TO 04031)

o La Mesure 06 et plus particulièrement le TO 06042 dédié au financement d'opération de « création/développement d'unité de méthanisation agricole ».

La dépense publique totale engagée est de 10,3 M€ au 31/12/2023, dont 4,5 M€ de FEADER.

A la même date, pour les paiements, ce sont 7,9 M€ de dépenses publiques payées dont 3,6 M€ de FEADER.

Les projets d'unité de méthanisation (TO 06042) : les nouveaux projets de méthanisation sont pris en charge depuis 2020 par le FEDER.

o DP5E « Promouvoir la conservation et la séquestration du carbone en agriculture et foresterie » :

La principale mesure mobilisée sur cette Priorité et la Mesure 08 « Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts ».

La mise en oeuvre des 2 TO de la sous-mesure 8.6 (Amélioration des peuplements (TO 080601) et Entreprises de travaux forestiers (TO 080602) est importante pour répondre à cette priorité de l'Union et s'inscrit dans l'obligation de consacrer au moins 30% des fonds de développement rural à l'environnement et aux mesures liées au climat. En 2023, il a été engagé près de 2M€ de Feader Relance sur le TO 080602.

Ces TO contribuent directement à ce Domaine Prioritaire, pour une dépense publique totale de 8,8 M€ dont un peu plus de 6,7 M€ de FEADER.

À cette dates 4,9 M€ de dépenses publiques ont été payées dont 2,7 M€ de FEADER.

Enfin, la Mesure 1, de façon horizontale, concoure à cette priorité lorsque l'objectif des formations dispensées relèvent d'une thématique spécifique à ce Domaine Prioritaire et tout particulièrement pour ce qui concerne l'accompagnement des propriétaires forestiers dans la gestion de leur(s) parcelle(s).

Priorité 6 : promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique

## dans les zones rurales

### o DP6B « Promouvoir le développement local dans les zones rurales » :

Les mesures fléchées sur ce domaine prioritaire sont les suivantes :

#### o M07 - Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales et les sous-mesures :

0704 : Développement des services de base pour la population rurale

0706 : Patrimoine naturel et culturel

#### o M19 - LEADER

Les projets de ces différentes mesures contribuent directement à ce Domaine Prioritaire, pour une dépense publique totale engagée de 56,7 M€ dont 31,9 M€ de FEADER.

Au 31/12/2023, le bilan satisfaisant des réalisations fait état de 32,1M€ de dépense publique totale dont 16,4 M€ de FEADER réparti de la façon suivante :

Cette Priorité fait l'objet d'une attention toute particulière de l'AG par la mise en place d'un plan d'actions visant à rattraper le retard de programmation grâce à une équipe renforcée et spécifiquement dédiée au développement local. Les GAL conservent l'animation des territoires et doivent contribuer au montage des projets du fait des nouvelles compétences acquises.

La dépense publique supplémentaire engagée et payée en 2023 concerne essentiellement les projets LEADER (TO 1902B-stratégies locales) et la M07 (TO 0704A – services).

En 2023, le DP 6B a fait l'objet d'un abondement de maquette FEADER essentiellement en faveur du TO 0704I « Soutien aux services de base en milieu rural » et de LEADER pour répondre aux forts besoins sur ce TO.

Le Priorité 6 est également dotée de crédits FEADER du plan de relance de l'Union européenne pour financer le TO 0704I soutien aux services de base en milieu rural afin de soutenir des projets permettant de développer des services à la population en zone rurale.

Sur le FEADER relance, l'année 2023 voit la poursuite des engagements démarrés en 2022 avec 5,5M€ de FEADER supplémentaire engagé, et le démarrage des paiements.

## **1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2017, 2018.

### 1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif]

### 1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)





**1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro)**

--

## 2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION

### 2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.

En 2023, aucune modification n'a été apportée à la section du PDR Feader Champagne Ardenne.

Depuis la fusion des 3 régions au 1er Janvier 2016 – Alsace, Champagne Ardenne et Lorraine- toutes les actions d'évaluations intermédiaires sont conduits en commun, sous la coordination d'une Chargée de mission dédiée, rattachée au Pôle Suivi Evaluation du Feader au sein du Service Pilotage de la Délégation aux Fonds Européens.

### 2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).

Les activités d'évaluation en 2023 se sont concentrées principalement sur :

- Production du RAMO sur la mise en œuvre du **PDR Champagne Ardenne** sur l'année 2022. RAMO transmis à la Commission le 24 juillet 2023 à l'issue d'une consultation du Comité de Suivi du 11 au 23 juillet. Le RAMO a été accepté par la Commission, sans observations, le 28 août 2023.

L'accompagnement à la démarche d'évaluation des GAL est désormais achevé. Les GAL ont procédé à leur évaluation..

### 2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).

Le PDR dans sa section 9.4 du Plan d'évaluation, consacrée aux « données et informations », prévoit que les données nécessaires à la réalisation des évaluations telles que prévues par la réglementation seront disponibles notamment grâce aux données de suivi du PDR issues des outils de gestion nationaux ISIS, OSIRIS, Valorisation OSIRIS et aux données régionales internes.

#### **Suivi complémentaire des données par les services instructeurs :**

Ce suivi des données est partagé entre l'AG et les Services Instructeurs partenaires (Guichet Unique – Service Instructeur : GUSI).

Afin de suivre l'avancement des PDR 2014-2022 en termes d'engagement et de paiement, l'Autorité de gestion (Pôles FEADER) et les GUSI peuvent utiliser les ressources du Portail de valorisation des données OSIRIS (ValOsiris) pour les mesures non surfaciques, et pour les mesures surfaciques les exports ISIS qui permettent de disposer des données d'engagement par campagne PAC et des données de paiement par campagne d'annuité de paiement. Par ailleurs, les GUSI ont mis en place des tableaux de bord complémentaires d'OSIRIS afin de suivre les dépôts des demandes d'aide des dossiers relevant de leur

instruction (avant la phase d’instruction gérée dans OSIRIS). De son côté, l’AG (Pôles FEADER) a mis en place un suivi des dossiers programmés en Comité régional de programmation FEADER. Dans le même temps, dans le cadre de la valorisation de la donnée, l’AG (Service Pilotage) produit et met à jour régulièrement des Tableaux de Bord à partir du retraitement des données recueillies dans ValOsiris et dans ISIS, notamment des tableaux mensuels de suivi de l’état d’avancement en engagement et en paiement FEADER pour chacun des 3 PDR du Grand Est.

Par ailleurs, le Service Pilotage peut être amené à répondre à des besoins spécifiques, comme par exemple dans le cadre des appels à projets PCAE, avec l’édition de tableaux de suivi de l’état d’avancement de l’instruction (et notamment du plan de financement) des dossiers dans Osiris (en amont de la programmation), ces tableaux de bord étant ensuite utilisés comme support de présentation en Comités de sélection). D’autres tableaux de bord permettent de suivre l’état d’avancement de la programmation de chaque PDR (engagement/paiement en Feader ou en dépense publique totale par TO et mesure), par GAL ou par département par exemple selon les besoins.

La mise à disposition d’un module ‘expert’ dans l’outil ValOsiris et la formation de 2 agents permet à l’AG d’être autonome et réactive dans l’extraction et le traitement des données et à la construction de différents tableaux de bord, dès lors que celles-ci sont disponibles sous l’outil de gestion OSIRIS.

L’Autorité de Gestion a également sensibilisé les instructeurs à l’importance des « Indicateurs » en vue de permettre pour les RAMO d’exporter des données homogènes et fiables. Depuis 2020, les indicateurs de réalisation des dossiers doivent être renseignés dans OSIRIS avant leur mise en paiement.

#### **Instrumentation OSIRIS :**

Sont actuellement opérationnels pour le PDR Champagne-Ardenne 60 outils pour le Feader socle et 3 outils pour le Feader Relance.

Les 3 outils pour la Relance concernent les dispositifs suivants : Investissements de transformation/commercialisation (TO 0402F); Modernisation et amélioration de la mécanisation de la récolte (TO 0806A), Soutien aux services de base en milieu rural (création d’un nouveau TO 0704I).

Par ailleurs, 9 outils existants ont été modifiés en 2023.

L’AG met également régulièrement à jour les feuilles de calculs de ces différents outils.

#### **Outil spécifique d’appui au renseignement des RAMO : l’Observatoire du Développement Rural (ODR) :**

L’Observatoire du Développement Rural (ODR), plateforme logicielle créée et gérée par l’INRAE, fournit des données que l’AG peut utiliser pour renseigner les RAMO. Pour établir ces données, l’ODR procède par traitement des données brutes fournies par l’ASP et le Ministère de l’Agriculture. Les principales actions de l’ODR en 2023 sont :

- Production des données relatives aux mesures SIGC dont l’ICHN pour la production des RAMO
- Poursuite de la réflexion sur une proposition de mutualiser le calcul de certains indicateurs de résultats et d’impact en vue de la préparation de l’évaluation exposé de 2026.

#### **Groupes de travail mis en place au niveau national**

Afin d'améliorer la fourniture et la gestion des données, deux groupes de travail spécialisés ont été constitués dès les premières années de la programmation, : un Groupe de Travail Suivi-Evaluation – GTSE – lancé dès 2014, sur l'optimisation de la récolte de données. Il s'agit d'un lieu d'échanges entre toutes les Autorités de Gestion, le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) et l'Agence de Services et de Paiement (ASP). Cette instance de partage permet aux Autorités de Gestion de confronter leurs difficultés rencontrées à l'occasion de productions statistiques et les moyens de lever ces difficultés, mais elle permet également de travailler à une interprétation/compréhension commune et partagée des données de manière à faire remonter des valeurs comparables entre PDR.

En 2023 le GTSE s'est réuni le 2 fois en juin et novembre.

**2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.**

<b>Maison d'édition</b>	./.
<b>Auteur(s)</b>	SCEDR Alsace et Service Pilotage de la Direction des Fonds Européens
<b>Intitulé</b>	Rapport évaluation RAMO 2023 Champagne Ardenne
<b>Résumé</b>	<p>Le rapport annuel de mise en œuvre (RAMO) pour l'année 2023 établit un bilan pour l'année 2022 des réalisations du Programme de Développement Rural (PDR) FEADER Champagne Ardenne 2014-2022.</p> <p>Le RAMO présente les volumes financiers, le nombre de projets cofinancés et les indicateurs mis en place pour quantifier l'avancée et l'impact des actions soutenues par le FEADER en Champagne Ardenne.</p>
<b>URL</b>	<a href="https://beeurope.grandest.fr/wp-content/uploads/2023/11/ca-ramo-2023-sur-2022.pdf">https://beeurope.grandest.fr/wp-content/uploads/2023/11/ca-ramo-2023-sur-2022.pdf</a>

## 2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.

Veillez résumer les conclusions des évaluations réalisées en 2020, par objectif de la PAC (ou, le cas échéant, par priorité du PDR).

Veillez à rendre compte des effets/impacts positifs ou négatifs (éléments de preuve à l'appui). N'oubliez pas de mentionner la source des conclusions.

Les GAL ayant procédé à leur évaluation, les rapports d'évaluation ont été transmis à l'Autorité de Gestion. Ils viendront alimenter les travaux en lien avec l'évaluation Ex-Post.

## 2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).

Il convient de faire référence au plan d'évaluation et de préciser les difficultés éventuelles rencontrées dans la mise en œuvre, ainsi que les solutions adoptées ou proposées.

<b>Date / Période</b>	30/11/2023
<b>Intitulé de l'activité de communication/événement et thème des données recueillies dans le cadre de l'évaluation faisant l'objet d'une discussion/diffusion</b>	Mise en ligne des résultats de l'évaluation menée en 2023 sur l'exécution du Feader en 2022 dans le cadre du RAMO de juin 2023
<b>Organisateur général de l'activité/événement</b>	Autorité de gestion
<b>Moyens/format d'information utilisés</b>	sur le site internet dédié aux fonds européens en GrandEst
<b>Type de public cible</b>	prioritairement les partenaires du PDR compte tenu de la technicité
<b>Nombre approximatif de parties prenantes touchées</b>	100
<b>URL</b>	<a href="https://beeurope.grandest.fr/wp-content/uploads/2023/11/ca-ramo-2023-sur-2022.pdf">https://beeurope.grandest.fr/wp-content/uploads/2023/11/ca-ramo-2023-sur-2022.pdf</a>

<b>Date / Période</b>	30/11/2023
<b>Intitulé de l'activité de communication/événement et thème des données</b>	Mise en ligne du Résumé Citoyen de l'année 2023

<b>recueillies dans le cadre de l'évaluation faisant l'objet d'une discussion/diffusion</b>	
<b>Organisateur général de l'activité/événement</b>	Autorité de Gestion
<b>Moyens/format d'information utilisés</b>	sur le site internet dédié aux fonds européens en GrandEst
<b>Type de public cible</b>	prioritairement les partenaires du PDR compte-tenu de la technicité
<b>Nombre approximatif de parties prenantes touchées</b>	100
<b>URL</b>	<a href="https://beeurope.grandest.fr/wp-content/uploads/2023/11/ca-resume-citoyen-ramo-2023-sur-2022.pdf">https://beeurope.grandest.fr/wp-content/uploads/2023/11/ca-resume-citoyen-ramo-2023-sur-2022.pdf</a>

<b>Date / Période</b>	17/11/2023
<b>Intitulé de l'activité de communication/événement et thème des données recueillies dans le cadre de l'évaluation faisant l'objet d'une discussion/diffusion</b>	Réunion de ré-examen annuel du 17 Novembre 2023
<b>Organisateur général de l'activité/événement</b>	Autorité de Gestion
<b>Moyens/format d'information utilisés</b>	En Visioconférence
<b>Type de public cible</b>	prioritairement les partenaires du PDR compte tenu de la technicité
<b>Nombre approximatif de parties prenantes touchées</b>	100
<b>URL</b>	<a href="http://x">http://x</a>

**2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).**

Il convient de faire référence au plan d'évaluation et de préciser les difficultés éventuelles rencontrées dans la mise en œuvre, ainsi que les solutions adoptées ou proposées.

<b>Résultat de l'évaluation présentant de l'intérêt pour le suivi (décrire la constatation et mentionner la source entre parenthèses)</b>	- Poursuite de l'amélioration du suivi de la maquette par l'édition de tableaux de bord mensuel pour une optimisation de la fin de programmation – Réception des évaluations menées par les GAL
<b>Suivi effectué</b>	- Suivi de la saisie de divers indicateurs dans OSIRIS - Préparation de la mise en oeuvre du pan regional du PSN
<b>Autorité chargée du suivi</b>	Autorité de gestion

### **3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES**

#### **3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme**

##### **Organisation de l'Autorité de gestion**

A la suite de la fusion des 3 anciennes Régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine le 1er janvier 2016,

Au 1er janvier 2019, dans la perspective du post 2020, une nouvelle organisation a vu le jour avec le regroupement

La DFE était alors organisée autour de 3 services « Croissance, Emploi et Développement rural » respectivement gérant les fonds européens.

Cette organisation a évolué en 2022 : pour le FEDER/FSE, avec une spécialisation de chaque site sur une ou deux missions afin de permettre de préparer le démarrage de la nouvelle programmation FEADER 2023-27 avec un programme unique.

Depuis le 1er novembre 2023, l'organisation de la DFE a été consolidée avec notamment la constitution, pour la région Grand Est, de :

- Service FEADER Investissements Agricoles pour toutes les aides liées à la compétitivité des exploitations agricoles
- Service FEADER Agroalimentaire – Forêt pour les aides à l'investissement les dispositifs IAA, transferts de connaissances
- Service FEADER Développement Durable pour tous les soutiens liés au transfert de connaissance, l'innovation et la formation
- Service FEADER Installation pour les aides à l'installation en agriculture
- Service FEADER Territoires pour les services en milieu rural et LEADER.

##### **Mouvement de personnels au cours de l'année 2023**

A compter du 1er janvier 2023, le décroisement de la gestion du FEADER entre l'Etat et les Régions, décidé par la loi de programmation n°102 du 27 septembre 2021, a été mis en œuvre. Cette mesure a transféré la compétence de l'Etat et les mesures non surfaciques (investissements agricoles, forestiers, agro-alimentaires) à la Région Grand Est.

Ce principe de décroisement est accompagné par un transfert des contreparties financières que l'Etat mettait à disposition de la Région Grand Est.

Dans les faits, la Région Grand Est a accueilli 27 agents transférés à partir du 1er avril 2023, principalement des instructeurs, 2 d'entre eux sont des cadres qui se sont vus proposer des postes de Chef de service.

Toutefois ce transfert de personnels ne permettant pas de couvrir la très forte volumétrie des dossiers transférés, la Région Grand Est a recruté 10 vacataires pour compléter son effectif.

A noter également que l'AG a recruté 10 vacataires (fin 2022 et début 2023) pour travailler sur les demandes de paiement.

#### **1. Service FEADER investissements agricoles**

Le Service Investissements Agricoles est particulièrement concerné par l'intégration de personnels transférés de l'Etat.

Ses effectifs ont été complétés avec la création de 8 ETP supplémentaires (à pourvoir fin 2023) pour faire face à l'augmentation de la demande et assurer l'instruction des demandes de paiements.

A noter que le service a également instruit en parallèle les premiers appels à projets de la programmation 202

En plus du volume d'activité, le contexte agricole tendu depuis début 2024 a également impacté le service : simplification des appels à projets et procédures en lien avec l'ASP, efforts de communication/pédagogie env

Lors de la consolidation de l'organigramme de la DFE en 2023, le Service a été structuré autour de 3 Pôles et une expertise de proximité aux instructeurs.

## 2. Service FEADER Agroalimentaire Forêt

Le service Agroalimentaire Forêt a également accueilli quelques agents des DDT qui instruisaient, se  
Toutefois, le transfert d'agent des services de l'Etat en charge des dossiers des mesures forestières, en  
Par ailleurs le recrutement de 4 ETP supplémentaires a été décidé en novembre 2023, les recrutements  
Sur la thématique agroalimentaire, l'AG a pu s'appuyer en revanche sur 5 agents régionaux familiers

## 3. Service FEADER Développement Durable

Le Service n'a accueilli qu'un seul agent dans le cadre du transfert de l'Etat, localisé en Maison de Ré  
Au vu de la volumétrie des dossiers vivants transférés des DDT (notamment plus de 500 dossiers d'ag  
4 postes pérennes et 1 poste de renfort ont été nécessaires face à l'accroissement d'activité. À la fin 20  
A noter que les dispositifs surfaciques des PDR 2014-22 (MAEC, Bio, ICHN) restent instruits par les

## 4. Service FEADER Installation

Le service FEADER Installation a accueilli un nombre important d'agents transférés des DDT suite a  
2 500 dossiers de Dotation Jeune Agriculteur (DJA) de la programmation 2014-22, en cours de vie, or  
L'équipe initialement composée de 14 agents en janvier 2023 a dû s'adapter suite à 4 départs au cours

Par ailleurs, lors de la consolidation de l'organigramme de la DFE en novembre 2023, il a été décidé c  
renfort ont été pourvu en juillet et en septembre 2023. Les 4 postes pérennes étaient à pourvoir fin 202

Enfin, un poste d'adjoint au Chef de service a été créé compte-tenu de la nécessité de manager en multisites.

## 5. Service FEADER Territoires

C'est le seul service non impacté par le transfert d'agents de l'Etat. Toutefois il a connu également un

L'année 2023 a été marquée par l'afflux et le traitement d'un volume important de demandes d'aide e

En effet, en cette période de fin de programmation, de nombreux projets dont la réalisation s'est échelonnés sur les règles de la commande publique, ce qui a nécessité un temps d'instruction souvent conséquent.

Par ailleurs, afin d'accélérer l'instruction des 540 dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets FEADER, une équipe dédiée a été mobilisée pendant 9 mois pour venir en soutien des agents du service Territoires. Grâce à cet effort co

Enfin, les 35 GAL 2023-27 ont été sélectionnés en 2023.

Pour faire face à cet accroissement d'activité, 3 postes de renfort ont été pourvus en septembre 2023 e

Le Service a également été structuré autour de 2 Pôles : Pôle LEADER et Pôle Services. Une cheffe d

### **La révision des PDR en 2023**

L'AG a été mobilisée en 2023 par la modification des trois PDR du Grand Est.

La modification du PDR en 2023 a porté sur des évolutions de certaines modalités d'intervention pour quelq

Elle s'est également accompagnée de transferts de maquette vers les dispositifs affichant une augmentation d

### **Mise en oeuvre opérationnelle des programmes au cours de l'année 2023**

#### Suivi des maquettes des PDR

Dans cette période de fin de programmation, le suivi des maquettes des 3 PDR nécessite un travail plus régulier

2 chargés de missions transversaux ont pour mission de consolider les données chiffrées des PDR en coordina

Ce pilotage est fait en transversalité et en partenariat avec les Directions de la Région concernées (Economie

#### Réunions de coordination

Pour rappel, les réunions de coordinations mensuelles organisées par l'Autorité de gestion avec les services d

Pour fluidifier l'information sur le périmètre du Grand Est, l'AG a poursuivi en 2023 plusieurs moments d'éc

l'instruction, aux appels à projets, aux modifications des PDR, aux RAMO, aux comités de programmation, c

Enfin des réunions de coordination avec l'ASP ont lieu chaque semaine avec les encadrants des services FEAD

#### Comités régionaux de programmation FEADER de chaque PDR du Grand Est :

L'ensemble des dossiers instruits par les services FEADER est soumis à l'approbation du Comité régional de

préalablement (notamment pour leur sélection) ; pour certains types d'opération, le CRP fait office de comité

En 2023, le CRP FEADER de chaque PDR a été consulté, selon les PDR, entre 7 et 10 fois par écrit et s'est r

#### Comités de suivi des programmes européens pour chacun des 3 PDR du Grand Est :

Le comité de suivi de chaque PDR se réunit au moins une fois par an et peut être consulté par voie écrite, pou

En 2023, le comité de suivi des programmes européens de chaque PDR a été consulté 1 fois pour le FEADER

Lorraine).

L'année 2023 a vu également l'installation du Comité de suivi FEADER 2023-27 qui s'est réuni le 28 mars 2

#### Autres temps d'échanges avec la Commission européenne :

Le 17 novembre 2023 s'est tenue en distanciel la réunion de réexamen annuelle commune aux 3 PDR du Gra

L'AG a organisé pour ses deux référents auprès de la Commission, une journée de visites de projets FEADER

- *Brasserie La Tuilerie à Augny (M4.2 PDR Lorraine, avec une aide FEADER de 0,4M€)*

Brasserie artisanale installée à Metz depuis 2018 qui produit des bières artisanales et des boissons à l'aide de

laboratoire, matériel de stockage) pour un total de 0,6 M€. Cet agrandissement s'inscrit dans le cadre d'un dé

le PAT (Projet Alimentaire Territorial) de l'Eurométropole de Metz.

- *PHILEOL France à Augny (M4.2 PDR Lorraine, avec une aide FEADER de 0,2M€)*

Le projet (0,5M€) consiste en l'acquisition de matériels et l'agrandissement d'une unité de trituration d'huiles

l'Eurométropole de Metz.

- *3 projets de la Communauté de communes Mad et Moselle à Mars-la-Tour (M7 du PDR Lorraine)*

Un aménagement d'une médiathèque (aide FEADER de 41 000€), une Maison de Santé Pluriprofessionnelles

enfin la Création d'un pôle multiservices (aide FEADER de 44 000€), réel tiers lieu, évolutif dans les usages.

Enfin, l'AG a participé à la réunion annuelle des Autorités de gestion organisée à Bruxelles par la Commission

### Mise en œuvre opérationnelle au sein de chaque service au cours de l'année 2023 :

#### 1. Service FEADER Investissements agricoles

Le Service a connu une activité très dense sur les dispositifs des 3 PDR 2014-22 avec le lancement des derniers

A noter que le service a également instruit en parallèle les premiers appels à projets de la programmation 2023-27

Au total, en 2023 et tout début 2024, ce sont plus de 3300 demandes d'aides (plus de deux fois le volume annuel des exploitations de Grand Est, 2.3 fois les montants des années antérieures).

Près de 3 000 dossiers de la programmation 2014-22 restent encore à solder d'ici juin 2025 (dont 2400 dépositions sur les livraisons de certains matériels...).

#### 2. Service FEADER Agroalimentaire Forêt

Les mesures gérées par le service sont réparties en 2 catégories : les mesures en faveur de la transformation

Des réunions de services et des suivis d'activités à rythme très rapproché et régulier permettent de maintenir une bonne coordination au sein de la DFE et également avec la Direction de l'Economie du Vivant de la Région.

#### 3. Service FEADER Développement Durable

Le Service a en charge 13 dispositifs 2023-27 et mesures 2014-22 liés au développement durable dans

- Transfert de connaissances : Formation, Conseil, Innovation
- Investissements : Peuplements forestiers productif et nonproductif, ainsi que l'agroforesterie
- MAEC : API, PRM, PRMA et Transition des Pratiques
- Et Natura 2000 dans le cadre de la clôture de la programmation 2014-22.

Un travail en équipe fin d'année 2022 a permis de formaliser une organisation en interne en groupes thématiques et appels à projets 2023-2027 à déployer. Les 34 premiers projets 2023-27 ont été déposés en juillet 2023 sur

Des revues de projets hebdomadaires permettent des moments d'arbitrage tout en assurant un suivi fin et régulier

En parallèle, les missions dévolues aux chargés de mission diffèrent de celles attribuées aux contrôleurs de facturation sur l'instruction et la conception/réalisation des outils et dispositifs 2023-27.

#### 4. Service FEADER Installation

Le dispositif DJA 2014-22, dispositif avec dépôt au fil de l'eau, a connu une fin des dépôts au 15 septembre 2022 intervenant au cours de la 5e année. Les derniers dossiers termineront donc leurs engagements en 2028.

Par ailleurs, sur la programmation 2023-27, le service a en charge les 2 dispositifs pour les aides à l'installation.

L'enjeu lors de la constitution d'équipe multisites en janvier 2023 a été de créer un collectif à distance pour pouvoir partager et harmoniser les pratiques entre les 10 départements.

Cela s'est également fait en lien avec les 9 chambres d'agriculture en charge de la préinstruction des dossiers.

Pour partager au mieux et créer l'unité à distance, en plus des outils numériques mobilisés, des réunions hebdomadaires de sélection et également lors de 2 ou 3 réunions par an ainsi que lors du séminaire annuel de la DFE.

La supervision fait partie des missions importantes du service, la thématique étant à enjeu fort, ne laissant que le service, son adjointe, 2 chargées de mission et une contrôleuse. Des points transversaux sont organisés au besoin.

#### 5. Service FEADER Territoires

Depuis novembre 2023, le service est organisé en deux Pôles : un Pôle « Services ruraux » qui gère les mesures

Au sein du Pôle « Services ruraux », chaque chargé de mission se voit affecter un nombre de dossiers dont il assure les aspects transversaux (rédaction de notes, mise en place d'outils...).

Au sein du Pôle « LEADER », chaque chargé de mission est référent de plusieurs GAL et assure l'instruction des dossiers. Une équipe « pilotage » composée de 3 chargées de mission et de la cheffe de service est plus spécifiquement dédiée à la gestion des GAL.

Une réunion de service tous les 15 jours, ainsi qu'une réunion de pôle et des points hebdomadaires permettent de suivre l'avancement des dossiers.

Concernant LEADER, une « clause de revoyure » fixant des objectifs chiffrés à atteindre par chaque GAL est mise en place.

En parallèle du travail sur la programmation 2014-22, le service a également sélectionné les 35 GAL pour la programmation 2023-27.

#### **Informations et/ou formations suivies et/ou mises en place par l'Autorité de gestion**

L'AG participe régulièrement aux différentes réunions et groupes de travail mis en place au niveau national pour l'information, d'échanger entre AG, de mutualiser, de construire de nouvelles procédures...

Par ailleurs l'AG a proposé plusieurs modules de formations à ses agents. Un certain nombre de formations traitent de la gestion et du perfectionnement.

Les formations sont établies en fonction des besoins recensés par les chefs de services et leurs agents. Elles concernent

Au cours de l'année 2023 il a été mis en place les formations suivantes en vue de la programmation 2023-27

- Euro-PAC (instruction des aides FEADER 2023-2027) : Démonstration du nouveau système d'inform
- Euro-PAC (instruction des aides FEADER 2023-2027) : Module Référents (2 sessions de 1 jour)
- Euro-Pac (instruction des aides FEADER 2023-2027) : Accompagnement au Paramétrage (1 session)
- Euro-Pac (instruction des aides FEADER 2023-2027) : Module Administrateur et référents (1 session)
- Sensibilisation SSI et RGPD (1 session)
- Osiris : Initiation (2 sessions de 2 jours)

En lien avec le service Formation de la Région Grand Est :

- Commande publique : module initiation (1 session)
- Commande Publique : module approfondissement (3 sessions de 2 jours)
- Aides d'Etat : module initiation (3 sessions de 1 jour)
- Aides d'Etat : module Perfectionnement (4 sessions)
- Lutte anti-fraude : Initiation (3 sessions ½ journée)
- Comptabilité Privé : Initiation (1 sessions de 2 jours)

Et avec les services de l'ASP où les agents des GAL peuvent être intégrés :

- Commande Publique (2 sessions de 2 jours)
- Aides d'Etat (2 sessions de 2 jours)

Au total, ce sont 189 agents des services FEADER qui ont pu bénéficier de ces formations.

Dans le même temps, de nombreuses formations ont été organisées pour former les nouveaux arrivants au sein des groupes et balayent l'ensemble des connaissances nécessaires à l'instruction des demandes d'aide et de paiement.

### **Implication et actions de l'Autorité de gestion dans le suivi du plan d'action sur le taux d'erreur et le suivi**

Dans un souci de qualité de la mise en œuvre, l'Autorité de gestion suit et participe aux différents groupes de travail

- Comité Opérationnel Audits et Contrôles (COMOP A&C),
- Comité Opérationnel Hors Système de Gestion et de Contrôle (COMOP HSI GC),
- Comité Opérationnel Système de Gestion et de Contrôle (COMOP SIGC),
- Groupe de travail suivi /évaluation (GTSE),
- Comité consultatif suivi/évaluation du Réseau Rural National (COCOSE).

Ce travail en réseau permet les échanges de bonnes pratiques et génère une veille permanente, notamment au regard du cadrage relatives aux thématiques ayant été mises en cause par les auditeurs. Ainsi les préconisations inv

De la même façon, les travaux réalisés dans le cadre des réunions du Comité Opérationnel "audits et contrôle" et du cadrage ainsi élaborées sont ensuite validées et déterminent le cadre de contrôle à mettre en place en région ou au ministère, également en concertation avec la Commission de Certification des Comptes des Organismes Paye

### **Dispositif de contrôle interne :**

En 2024, l'AG a poursuivi ses travaux de mise en oeuvre d'un dispositif de contrôle interne FEADER, mutualisant les compétences et la mise en oeuvre des PDR.

Ce dispositif vise le double objectif de garantir la conformité de la gestion des programmes et d'en améliorer l'efficacité.

Pour rappel, une première cartographie des risques avait été élaborée et un comité de pilotage avait été mis en place, composé d'un responsable technique qui rassemble 2 chargés de mission issus de chaque PDR.

Dans la poursuite des travaux menés en 2018 (travail de l'AG sur la mise à jour de la cartographie et sa déclinaison par PDR),

En 2022, se sont poursuivis les travaux sur la supervision de l'instruction réglementaire des demandes d'aide.

En 2023, se sont poursuivis les travaux sur la supervision de l'instruction réglementaire des demandes d'aide.

En 2024, le pôle s'est concentré sur la rédaction du dispositif de gestion et de contrôle en prévision du RDR4, avec des contrôles approfondis.

On notera par ailleurs que la Délégation aux Fonds Européens s'est doté, à compter de l'année 2021, au sein de la DDT, d'un service dédié à la supervision de l'instruction réglementaire des demandes d'aide.

Ces travaux de l'AG s'intègrent également dans le plan d'action national piloté par le GT Contrôle et le GT Aides, et sont en effet systématiquement intégrés à la cartographie des risques FEADER Grand Est.

### **Manuel de procédures**

Les notes constituant le manuel de procédures peuvent être des adaptations régionales de notes nationales ou des notes nationales.

Elles peuvent être transversales et concerner tous les types d'opérations, ou spécifiques à un type d'opération.

Toutes les notes font l'objet d'un avis informel de la DR ASP.

Les notes font l'objet d'une diffusion aux services instructeurs internes ou externes (DDT jusqu'en 2022 et GDDP depuis).

Le manuel de procédures est donc alimenté au fil de l'eau en fonction des besoins.

Plusieurs notes ont été publiées et/ou mises à jour par l'AG en 2023.

A noter également que l'AG a mis en place des rapports d'instruction des demandes d'aide et des demandes de paiement. Les nouveaux agents sont formés à leur utilisation.

### **La communication :**

La mission de communication est mutualisée au niveau de la Délégation aux Fonds Européens pour l'ensemble des marchés publics et les services FEADER (compétence métier).

Les actions de communication sont décrites dans une autre rubrique du RAMO.

### 3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces

Options simplifiées en matière de coûts (OSC) <sup>1</sup>, indicateur indirect calculé automatiquement

	Dotation financière totale du PDR [Feader + Instrument de l'Union européenne pour la relance]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR <sup>2</sup>	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées) <sup>3</sup>
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	329 724 998,00	58,92	51,80

<sup>1</sup> Les options simplifiées en matière de coûts sont les coûts unitaires/taux forfaitaires/montants forfaitaires au titre de l'article 67, paragraphe 5, du RPDC, y compris les méthodes spécifiques du Feader visées au point e) du même article, comme les montants forfaitaires applicables à la création d'entreprises, les paiements forfaitaires versés aux organisations de producteurs et les coûts unitaires liés aux zones et aux animaux.

<sup>2</sup> Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 de la version du programme

<sup>3</sup> Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 des déclarations de dépenses

Options simplifiées en matière de coûts (OSC), sur la base des données détaillées spécifiques de l'État membre [facultatif]

	Dotation financière totale du PDR [Feader + Instrument de l'Union européenne pour la relance]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées)
Total au titre de l'article 67, paragraphe 1, points b), c) et d) + l'article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	329 724 998,00		
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	329 724 998,00		

Gestion électronique des bénéficiaires [facultatif]

	[%] Financement Feader + Instrument de l'Union européenne pour la relance	[%] Opérations concernées
Demande d'aide		
Demandes de paiement		
Contrôles et conformité		
Suivi et établissement de rapports pour l'autorité de gestion/organisme payeur		

Délai moyen pour la perception des paiements par les bénéficiaires [facultatif]

[Jours] Le cas échéant, délai de l'État membre pour le versement des paiements aux bénéficiaires	[Jours] Délai moyen pour le versement des paiements aux bénéficiaires	Observations

## **4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME**

### **4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action**

4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau)

Depuis le 1er janvier 2017, le Réseau Rural régional est opérationnel à l'échelle de la Région Grand Est. Ce réseau unique permet :

- D'harmoniser la mise en œuvre de l'animation sur l'ensemble du Grand Est,
- De mutualiser les moyens et les expériences acquises par les trois anciennes régions,
- De décloisonner et mettre en synergie les acteurs bénéficiaires des trois Programmes de Développement Rural (PDR),
- D'anticiper le périmètre futur du prochain Programme de Développement Rural Grand Est.

Entre 2020 et 2023, deux chargées de mission, basées à Strasbourg et Châlons-en-Champagne, animent le Réseau. Elles privilégient, non pas une approche territoriale (répartition géographique), mais une entrée par thématique et projets, ce qui permet ainsi de "faire Grand Est". Le Réseau Rural est hébergé au sein du service Planification, Gouvernance, Ingénierie et Innovation Territoriales de la Direction de la Cohésion des Territoires jusqu'en décembre 2023. Deux nouvelles animatrices localisées à Strasbourg poursuivent cette dynamique en 2024 depuis le rattachement du Réseau Rural et Agricole régional à la Délégation aux fonds européens.

L'année 2023 a été axée sur l'accompagnement de fin de programmation pour les GAL et l'organisation de webinaires et rencontres thématiques.

Le RRGE a travaillé à une valorisation et une augmentation de la visibilité des projets ainsi qu'un approfondissement du travail transversal entre directions-métiers et en partenariat avec les douze Maisons de Région.

L'accompagnement à l'évaluation de la stratégie LEADER par les GAL du Grand Est s'est poursuivi tout au long de l'année 2023 avec l'appui de Citoyens et Territoires. Une synthèse de cette démarche a été rédigée en 2023 afin d'en tirer des enseignements. Le Réseau Rural a également appuyé l'Autorité de Gestion dans l'analyse des candidatures.

Le Réseau a également poursuivi son action en faveur des Go-PEI en réalisant un livret des résultats du travail de 3 années des 9 GO du Grand Est. Au niveau national, le Réseau Rural est membre du Groupe de Travail PEI.

Enfin, le Réseau Rural a poursuivi sa mission de veille, de publication d'une newsletter dédiée aux ruralités (6/an) qui comprend aujourd'hui plus de 600 abonnés.

#### 4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action

Le plan d'actions du Réseau Rural Grand Est répond aux **4 objectifs fixés** dans l'article 54 du règlement (UE) n°1305/2013, eux-mêmes **déclinés selon les 7 types d'activités**. Ce plan d'actions constitue le fil conducteur des activités menées chaque année par le Réseau Rural Grand Est pendant toute la durée de la programmation :

### **OBJECTIF 1 « MOBILISER » : ACCROITRE LA PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU DEVELOPPEMENT RURAL ART. 54 (2) A**

**Type d'activité : formations et mise en réseau des GAL LEADER, assistance technique pour la coopération Art. 54 (3)(b)(iii)**

**Cibles : Chargés de mission des GAL et acteurs des démarches LEADER**

En lien avec l'Autorité de Gestion, il s'agit de proposer une offre de formations, de mise en réseau et d'échanges d'expériences destinée à l'ensemble des trente-deux Groupes d'Action Locale (GAL) du Grand Est : appui pour leurs projets de coopération, capitalisation de leurs expériences et d'éléments méthodologiques et accompagnement collectif sur des sujets transversaux (communication, évaluation, etc...).

#### **Actions réalisées en 2023 :**

##### **FAITS MARQUANTS :**

- **Journée atelier « Echanges de pratiques/recherche de solutions »** co-organisée avec Citoyens & Territoires dans le cadre de l'accompagnement des GAL pour la nouvelle programmation (printemps 2023)
- **Projections débat : « Femmes et agriculture » avec la projection du documentaire « Croquantes »** - à Vieux-Thann (16/06 - 60 participants)
- **Participation au projet « Jeunes du Massif des Vosges – Bouge ton territoire »** 3 samedis - (en partenariat avec la Direction de la Jeunesse Régionale)
- **2 rencontres organisées avec les directeurs de Pays et PETR du Grand Est co-organisé avec Citoyens & Territoires** (02/02 et 14/09 à Tomblaine). Ateliers sur les thématiques ingénierie, ruralités, territoires
- **Rendez-vous thématiques sur l'évaluation** co-organisées avec Citoyens & Territoires - rendez-vous thématiques selon la manière dont est menée l'évaluation (en interne / externe / par un stagiaire) ;

##### **MAIS AUSSI...**

- **Publications réalisées par le RRG** et/ou diffusion de ressources utiles : articles sur des projets LEADER et en milieu rural, offres d'emploi, Appels à Projets...

**Type d'activité : facilitation des échanges thématiques et analytiques entre les acteurs du développement rural, mise en commun et diffusion des données recueillies Art. 54 (3)(b)(ii)**

**Cibles :** Toutes les catégories de bénéficiaires des PDR

**Actions réalisées en 2023 :**

**FAITS MARQUANTS :**

- **Leader Tour :** deux LEADER Tour organisés et animés (visite de projets LEADER avec rencontre des porteurs) : sur le GAL du Terres de Lorraine (30/06 – 30 participants) et le GAL du Lunevillois (05/09 – 42 participants) pour 12 projets LEADER visités au total ;
- **EducTour :** participation et valorisation du projet de coopération « Evaluation » : Brie et Champagne, Pays Vitryat, Saint Dizier Der et Marne (18/04 – environ 30 participants)

**MAIS AUSSI...**

- **Participation à divers échanges pour faire connaître le RRGE et le FEADER et capter des nouvelles ressources utiles aux parties prenantes**

**OBJECTIF 2 ART. 54 (2) B « OPTIMISER » : AMELIORER LA QUALITE DE MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT RURAL**

**Type d'activité : mise en commun et diffusion des données recueillies dans le cadre du suivi et de l'évaluation Art 54 (3)(b)(v) et identification d'exemples de projets couvrant toutes les priorités des programmes de développement rural**

**Cibles : toutes les parties prenantes du réseau**

Le Réseau Rural et Agricole Grand Est peut apporter un appui pour le suivi et l'évaluation des PDR, à la fois en suivant et évaluant ses propres activités de mise en réseau et de capitalisation (présente contribution aux trois Rapports Annuels de Mise en Œuvre (RAMO) des PDR) et en participant à la mise en commun et la diffusion des données de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des PDR en Grand Est.

**Actions réalisées en 2023 :**

**FAITS MARQUANTS :**

- **Participation aux réunions techniques** sur l'Appel à Candidatures LEADER ;
- **Analyse et notation** des 35 candidatures LEADER suite à l'Appel à Candidatures ;
- Poursuite de la démarche d'accompagnement sur l'**évaluation** LEADER avec l'association Citoyens & Territoires. Un tableau de suivi et recensement de l'avancée de chaque GAL complété ;
- **Webinaire présentation des financements alternatifs GAL et présentation des dispositifs régionaux :** co-organisé avec Citoyens & Territoires le 09/03 et le 20/04 - 50 participants et 40 vues en replay)
- **Rencontre régionale Tiers-Lieux Grand Est** organisé en partenariat avec le Réseau des Tiers-Lieux en Grand Est (le 01/12 – 100 participants). Animation de la table ronde « développement territorial » et présentation du Réseau Rural et de ses outils

**OBJECTIF 3 « INFORMER » : INFORMER LE GRAND PUBLIC ET LES**

## **BENEFICIAIRES POTENTIELS SUR LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET LES POSSIBILITES DE FINANCEMENT - ART. 54 (2) C**

**Type d'activité :** Participer à la mise en œuvre du plan de communication inter-fonds, en lien avec les autorités de gestion, incluant la publicité et les informations concernant le PDR ainsi que les activités d'information et de communication visant un public plus large Art 54 (3)(b)(vi)

**Cibles :** Grand public, toutes les catégories de bénéficiaires des PDR, partenaires

Cette activité est conduite en articulation et en synergie avec la stratégie de communication pluri-fonds, ainsi que celle organisée au niveau national par le RRN.

À ce titre, le Réseau Rural Régional relaie les informations et communications, afin de contribuer à l'émergence de projets pouvant être soutenus dans le cadre des mesures ouvertes au niveau des trois PDR en Grand Est, tout en visant une valorisation des retours d'expériences.

**Actions réalisées en 2023 :**

### **FAITS MARQUANTS :**

- **Poursuite de la démarche LoGAL** de mars à octobre : recensement et valorisation des projets LEADER et des territoires GAL. Format de valorisation: vidéos + articles photos. Le RRGE se rend sur les territoires pour rencontrer le GAL et les porteurs. Prises de vue, interviews, montage et diffusion par le RRGE. Les GAL et les porteurs peuvent utiliser les rendus. Trois GAL visités en 2023 soit 14 vidéos publiées, 1 298 vues au total et 8 articles-photos publiés.
- **Alimentation de la chaîne YouTube du Réseau Rural Grand Est** : 17 vidéos mises en ligne en 2023, 2,9k vues en 2023, +10 abonnés, 123,5 heures de visionnage.
- **Rencontres thématiques « La place de la femme en milieu rural »** - 1ere rencontre le 01/03 à l'Hôtel de Région de Châlons - co-organisation avec Citoyens et Territoires et de la Fédération régionale MFR – 80 participants/ 2ème rencontre le 24/05 à Saint Dié des Vosges - co-organisation avec Citoyens et Territoires, Fédération régionale MFR et réseau Femmes des territoires Hautes Vosges – 100 participants/3ème rencontre le 24/11 – 80 participants

### **MAIS AUSSI :**

- **Popularité de la newsletter "Ruralités"** : plus de 600 destinataires inscrits ;
- **Communication sur la page web du RRGE** : mise en ligne hebdomadaire de documents, articles, retours d'expériences, agenda, actualités, appels à projets (notamment FEADER) pouvant intéresser les parties prenantes du RRGE;
- **Rédaction des fiches identité des 35 GAL pour la programmation 2023-2027**
- **Tenue d'un stand** pour les événements de lancement des fonds européens en lien avec la Délégation aux fonds européens qui a réuni plus de 300 participants ;

**Type d'activité :** Participation et contribution aux activités du réseau européen de développement

rural (ENRD) ainsi qu'au RRN Art 54 (3)(b)(vii)

**Cibles** : Grand public, toutes les catégories de bénéficiaires des PDR, partenaires

Le Réseau Rural National est le principal interlocuteur et contributeur du Réseau Rural Européen.

**Actions réalisées en 2023 :**

**FAITS MARQUANTS :**

- **Participation** lors de l'Assemblée Générale du Réseau National Agricultures et Ruralités les 13 et 14 décembre **et intervention en plénière pour illustrer les actions menées à l'échelle régionale**

**MAIS AUSSI...**

- Diffusion au sein de la newsletter et par mail des **actualités nationales et européennes** et partage par le Réseau Rural Français sur ses réseaux sociaux d'informations du RRGE ;
- **Distribution** des revues du Réseau Rural Français et de l'European Network for Rural Development auprès de nos partenaires et lors d'événements ;

**OBJECTIF 4 « INNOVER » : FAVORISER L'INNOVATION DANS L'AGRICULTURE, LA PRODUCTION ALIMENTAIRE, LA FORESTERIE ET LES TERRITOIRES RURAUX**  
**ART. 54 (2) D**

**Type d'activité : Identification d'exemples de projets innovants couvrant toutes les priorités des programmes de développement rural et offre de mises en réseau pour les conseillers et les services de soutien à l'innovation (PEI-AGRI, Groupes Opérationnels (GO), services de soutien à l'innovation)**  
Art 54 (3)(b)(iv)

Ce champ d'activité est essentiellement investi par le Réseau Rural National, en particulier à travers l'accompagnement du programme PEI-AGRI et le comité consultatif qui y est spécifiquement consacré et qui se charge d'organiser des réunions d'information et des formations de niveau national. Le Réseau Rural Grand Est peut également mener des actions collectives d'accompagnement de la mise en œuvre du PEI en Grand Est.

**Actions réalisées en 2023 :**

**FAITS MARQUANTS :**

- Poursuite du travail de **mise en réseau des GO PEI** : partage de publications sur SLACK, participation aux COPIL, recensement des besoins et attentes des GO-PEI ;
- Réalisation d'un **livret de communication** sur les résultats des GO (avec focus méthodologie et animation) – en juillet 2023 en version papier et web ;

#### 4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission]

**1/ Au travers de ses actions, le Réseau Rural Régional contribue à la publicité des PDR**, permettant d'accroître la notoriété des fonds européens et de faire connaître le soutien accordé par l'Union européenne aux projets qui contribuent au développement rural en Grand Est.

Différents outils ont été utilisés ou créés par nos soins pour accroître et améliorer le Réseau et son fonctionnement :

- Alimentation d'une chaîne YouTube pour la diffusion des webinaires et vidéos de valorisation des projets LEADER et autres ;
- Appui à la construction du futur site internet Be Europe En Grand Est ;
- Mise en place d'une newsletter tous les deux mois, qui permet la diffusion d'informations aux niveaux régional et national ;
- Publication hebdomadaire d'informations sur la page du Réseau : offre d'emploi, article de valorisation de projet, information de séminaire/webinaire en lien avec le sujet des ruralités ;
- Présentation du Réseau Rural, de ses activités et du FEADER lors d'événements régionaux, nationaux et européens ;

#### **2/ Par ailleurs, en complément des actions du Réseau Rural régional, l'AG a mené différentes actions de communication en 2023**

Un accent particulier a été mis sur la communication à l'attention du grand public afin de valoriser l'action des fonds européens en Grand Est, et la poursuite d'actions d'information ciblées vers certains porteurs de projets en fonction de l'avancement des programmes. Ce plan d'actions couvre l'ensemble des programmes gérés par la Région Grand Est.

Les sites internet :

- L'animation du site [beeurope.grandest.fr](http://beeurope.grandest.fr) :

Le site internet a vocation à informer les acteurs du territoire sur les potentialités des programmes européens 2014-2022, augmenter la notoriété des programmes européens en faisant connaître les réalisations concrètes et leurs actualités, et permettre aux bénéficiaires potentiels et aux bénéficiaires effectifs de trouver les outils nécessaires à une demande de subvention ou à la bonne gestion de celle-ci. En 2023, le site a enregistré 19 475 visites.

Les réseaux sociaux de la Délégation aux fonds européens :

- **La page Facebook** Be Europe en Grand Est, qui rassemble à raison de 2 à 5 publications par semaine des informations sur l'intervention des fonds européens, des programmes Erasmus+ ou INTERREG sur le territoire régional, a été mise en ligne en septembre 2016. Elle est visible à l'adresse : <https://www.facebook.com/BeEuropeenGE/>
- **Ce réseau social a été complété pour élargir le public cible par la création d'un compte LinkedIn** qui présente le même nombre de publication que le compte FB à l'adresse suivante : <https://www.linkedin.com/company/be-europe-en-grand-est/>. Elle comptabilisait 1 000 abonnés au 31 décembre 2023.
- **La chaîne You Tube** <https://www.youtube.com/@beeuropeengrandest/> de la DFE a également pour objectif de faire connaître l'action de l'Union Européenne sur le territoire de la Région Grand Est.

En 2023, 6 vidéos ont été publiées ou créées. La chaîne enregistre 2 059 vues (soit 73 heures de visionnages) et 12 abonnés supplémentaires sur l'année 2023.

## **5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2015, 2016.

## **6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

## **7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

**8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS  
AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.



## **9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2018.

**10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

30A L'évaluation ex ante a-t-elle commencé?	Oui
30B L'évaluation ex ante est-elle terminée?	Non
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	-
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il commencé?	Non
13A L'accord de financement a-t-il été signé?	Non
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	-

## **11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES**

Voir annexe relative au suivi

## Annexe II

Tableau détaillé décrivant le niveau de mise en œuvre par domaines prioritaires incluant les indicateurs de réalisation

<b>Domaine prioritaire 1A</b>							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
1A	T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2023			0,96	22,53	4,26
		2014-2022			0,32	7,51	
		2014-2021			0,13	3,05	
		2014-2020			0,15	3,52	
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2015					

<b>Domaine prioritaire 1B</b>							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
1B	T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2023			12,00	33,33	36,00
		2014-2022			4,00	11,11	
		2014-2021			4,00	11,11	
		2014-2020			2,00	5,56	
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 1C							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
1C	T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2023			2 213,00	138,31	1 600,00
		2014-2022			1 728,00	108,00	
		2014-2021			1 634,00	102,13	
		2014-2020			1 634,00	102,13	
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
2A	T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2023	16,44	72,56	16,44	72,56	22,66
		2014-2022	14,11	62,27	14,11	62,27	
		2014-2021	11,67	51,50	11,67	51,50	
		2014-2020	9,61	42,41	9,61	42,41	
		2014-2019	6,96	30,72	6,98	30,81	
		2014-2018	3,86	17,04	3,89	17,17	
		2014-2017	8,68	38,31	1,01	4,46	
		2014-2016	3,44	15,18	1,09	4,81	
		2014-2015	1,48	6,53	0,11	0,49	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	110 755 917,01	89,45	85 008 082,41	68,66	123 816 255,00
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	947 008,13	160,10	419 114,56	70,86	591 501,00
M01.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023			419 114,56	70,86	591 501,00
M01.1	O12 - Nombre de participants aux formations	2014-2023			2 041,00	170,08	1 200,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	96 932 983,68	93,78	81 094 056,99	78,46	103 361 313,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2023			239 292 329,20	168,87	141 699 037,00
M04.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023			77 828 283,79	77,80	100 036 292,00
M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2023			4 045,00	72,57	5 574,00
M04.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023			3 265 773,20	98,22	3 325 021,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	12 875 925,20	64,82	3 494 910,86	17,59	19 863 441,00

Domaine prioritaire 2B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
2B	T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	2014-2023	5,51	90,55	5,51	90,55	6,09
		2014-2022	4,93	81,01	4,93	81,01	
		2014-2021	4,29	70,50	4,29	70,50	
		2014-2020	3,67	60,31	3,67	60,31	
		2014-2019	3,08	50,61	3,06	50,28	
		2014-2018	2,47	40,59	2,47	40,59	
		2014-2017	2,80	46,01	1,81	29,74	
		2014-2016	2,49	40,92	0,62	10,19	
		2014-2015	1,20	19,72	0,15	2,46	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	32 571 944,24	98,35	25 782 404,27	77,85	33 117 641,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	32 571 944,24	98,35	25 782 404,27	77,85	33 117 641,00
M06	O2 - Total des investissements	2014-2023			101 177 261,00	128,33	78 839 298,00
M06.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023			25 782 404,27	77,85	33 117 641,00
M06.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2023			1 356,00	90,58	1 497,00

Domaine prioritaire 3A								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025	
3A	T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	2014-2023					0,00	
		2014-2022						
		2014-2021						
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
	2014-2015							
	Investissement total (privé et public) en faveur de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles en exploitation agricole et en industrie agro-alimentaire (€)	2014-2023						77 353 224,00
		2014-2022						
		2014-2021						
		2014-2020			17 887 369,52	23,12		
		2014-2019			16 548 250,03	21,39		
		2014-2018			6 957 229,67	8,99		
		2014-2017			5 524 482,88	7,14		
	2014-2016							
	2014-2015							
	investissement total (€)	2014-2023						28 301 887,00
		2014-2022						
		2014-2021						
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
2014-2017								
2014-2016								
2014-2015								
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
3A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	22 127 959,90	96,06	12 121 423,63	52,62	23 035 348,00	
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	22 127 959,90	96,06	12 121 423,63	52,62	23 035 348,00	
M04	O2 - Total des investissements	2014-2023			43 736 010,30	89,45	48 896 078,00	
M04.1	O3 - Nombre d'actions/opératio	2014-2023			199,00	109,34	182,00	

M04.2	ns soutenues						
-------	--------------	--	--	--	--	--	--

Domaine prioritaire 3B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
3B	Superficie de terres reconstituées (hectare)	2014-2023					100,00
		2014-2022					
		2014-2021					
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					

**Priorité P4**

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025	
P4	T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)	2014-2023					1,10	
		2014-2022						
		2014-2021						
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2023				9,64	206,56	4,67
		2014-2022				8,95	191,77	
		2014-2021				7,74	165,84	
		2014-2020				6,13	131,35	
		2014-2019				5,96	127,70	
		2014-2018				1,80	38,57	
		2014-2017				2,27	48,64	
		2014-2016				0,91	19,50	
	2014-2015				0,91	19,50		
	T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2023				10,36	94,17	11,00
		2014-2022				9,66	87,81	
		2014-2021				8,51	77,36	
		2014-2020				6,89	62,63	
		2014-2019				6,71	60,99	
		2014-2018				5,06	46,00	
		2014-2017				1,96	17,82	
		2014-2016				4,53	41,18	
	2014-2015				4,53	41,18		
	T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	2014-2023				11,78	96,02	12,27
		2014-2022				11,03	89,91	
		2014-2021				9,73	79,31	
		2014-2020				7,98	65,05	
		2014-2019				7,83	63,83	
2014-2018					6,28	51,19		
2014-2017					3,46	28,20		
2014-2016					3,45	28,12		
2014-2015				3,45	28,12			

FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
P4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	274 801 500,53	104,72	245 850 043,17	93,69	262 416 254,10
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	5 093 513,53	94,02	2 798 250,64	51,65	5 417 369,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2023			3 847 569,85	62,50	6 156 101,00
M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2023			260,00	92,86	280,00
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	260 843,34	105,94	64 735,44	26,29	246 209,00
M07.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2023					2,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	395 037,41	82,08	234 747,92	48,78	481 259,00
M08.5	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023			234 747,92	48,78	481 259,00
M08.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2023			13,00	68,42	19,00
M08.5	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2023			383,92	4,80	8 000,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	83 387 279,60	100,05	74 682 813,66	89,60	83 347 048,00
M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2023			62 421,20	32,06	194 702,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	80 160 782,13	115,29	63 932 503,79	91,95	69 532 668,00
M11.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2023			42 498,41	186,11	22 835,00
M11.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2023			3 065,70	32,92	9 312,00
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	103 070 152,00	100,75	103 070 152,00	100,75	102 299 656,10
M13.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2023			273,36	0,36	75 000,00
M13.3	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2023			432,93	0,37	117 000,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	2 433 892,52	222,87	1 066 839,72	97,69	1 092 045,00

Domaine prioritaire 5C							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
5C	T16: total des investissements (€) dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C)	2014-2023	22 640 047,67	101,25	22 264 308,60	99,57	22 360 711,00
		2014-2022	22 640 047,67	101,25	21 793 572,86	97,46	
		2014-2021	21 636 270,69	96,76	20 396 013,69	91,21	
		2014-2020	19 557 456,60	87,46	19 557 416,60	87,46	
		2014-2019	8 166 709,90	36,52	8 166 709,90	36,52	
		2014-2018	6 687 018,28	29,91	6 687 018,28	29,91	
		2014-2017	15 951 393,17	71,34	1 851 231,82	8,28	
		2014-2016	10 964 517,58	49,03			
		2014-2015	9 914 880,54	44,34			
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5C	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	10 301 868,22	90,30	7 902 887,50	69,27	11 408 338,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	6 435 374,55	82,20	4 465 736,79	57,04	7 828 817,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2023			7 002 048,22	58,37	11 995 471,00
M04.1 M04.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2023			115,00	78,77	146,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	3 866 493,67	108,02	3 437 150,71	96,02	3 579 521,00
M06	O2 - Total des investissements	2014-2023			15 262 260,38	147,24	10 365 240,00
M06	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2023			9,00	100,00	9,00
M06.2 M06.4	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2023			9,00	100,00	9,00

Domaine prioritaire 5E							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
5E	T19: pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone (domaine prioritaire 5E)	2014-2023			2,92	332,01	0,88
		2014-2022			2,64	300,18	
		2014-2021			2,20	250,15	
		2014-2020			1,37	155,77	
		2014-2019			1,11	126,21	
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5E	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	8 896 433,47	79,08	4 932 163,62	43,84	11 249 427,00
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	137 105,05	38,83	26 621,24	7,54	353 114,00
M01.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023			26 621,24	7,54	353 114,00
M01.1	O12 - Nombre de participants aux formations	2014-2023			172,00	43,00	400,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	8 759 328,42	90,17	4 720 047,61	48,59	9 714 280,00
M08.6	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023			4 720 047,61	48,59	9 714 280,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023			185 494,77	15,69	1 182 033,00

Domaine prioritaire 6B								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025	
6B	T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	2014-2023			70,25	93,67	75,00	
		2014-2022			70,25	93,67		
		2014-2021			70,25	93,67		
		2014-2020			70,25	93,67		
		2014-2019			72,00	96,00		
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	2014-2023				8,37	55,79	15,00
		2014-2022				8,37	55,79	
		2014-2021				8,37	55,79	
		2014-2020				8,37	55,79	
		2014-2019				4,66	31,06	
		2014-2018				29,17	194,44	
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	2014-2023				55,26	122,78	45,01
		2014-2022				55,26	122,78	
		2014-2021				55,26	122,78	
		2014-2020				55,26	122,78	
		2014-2019				55,26	122,78	
		2014-2018				55,26	122,78	
		2014-2017				55,26	122,78	
		2014-2016				55,26	122,78	
		2014-2015						
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
6B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	56 740 545,04	88,95	32 138 679,01	50,38	63 792 384,00	
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	21 136 837,56	85,68	5 828 384,33	23,63	24 669 599,00	
M07.1 M07.2 M07.4 M07.5	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou	2014-2023			111 584,00	27,90	400 000,00	

M07.6	autres)						
M07.7							
M07.8							
M07.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2023			25,00	59,52	42,00
M07.6	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2023			2,00	100,00	2,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023	35 603 707,48	91,01	26 310 294,68	67,25	39 122 785,00
M19	O18 - Population concernée par les groupes d'action locale	2014-2023			736 739,00	122,79	600 000,00
M19	O19 - Nombre de groupes d'action locale sélectionnés	2014-2023			15,00	100,00	15,00
M19.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023			946 839,31	68,12	1 390 000,00
M19.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023			16 762 326,45	58,29	28 754 786,00
M19.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023			211 974,54	18,43	1 149 960,00
M19.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2023			8 389 154,38	107,17	7 828 039,00

## Documents

<b>Intitulé du document</b>	<b>Type de document</b>	<b>Date du document</b>	<b>Référence locale</b>	<b>Référence de la Commission</b>	<b>Total de contrôle</b>	<b>Fichiers</b>	<b>Date d'envoi</b>	<b>Envoyé par</b>
AIR Financial Annex 2014FR06RDRP021	Annexe financière (systèmes)	11-09-2024		Ares(2024)6459241	2249367660	AIRfinancialAnnex2014FR06RDRP021_fr.pdf	12-09-2024	nblabene
Résumé Citoyen Champagne Ardenne 2023	Résumé à l'intention des citoyens	11-07-2024		Ares(2024)6459241	3589431641	Résumé Citoyen Champagne Ardenne 2023	12-09-2024	nblabene

